

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
874^{EME} REUNION

ADDIS ABEBA, ÉTHIOPIE
5 SEPTEMBRE 2019

PSC/PR/BR.(DCCCLXXIV)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en célébrant le Mois de l'Amnistie en Afrique, a consacré sa 874^e réunion tenue le 5 septembre 2019, en une séance publique qui a appesanti ses discussions sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA des étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020. Une attention particulière a été accordée aux défis et perspectives auxquels fait face la Réforme du secteur de la sécurité (RSS) en Afrique.

Le Conseil a pris acte de la déclaration liminaire faite par le Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'UA. S. E. Ambassadeur Mohamed Arouchi, en sa capacité de Président du CPS pour le mois de septembre 2019. Le conseil a aussi pris note de la déclaration faite par le Commissaire à la paix et à la sécurité, S. E. Ambassadeur Smail Chergui. Déclaration lue en son nom par le Directeur par intérim du Département de paix et de sécurité, Ambassadeur Frederick Gateretse Ngoga. Le Conseil a également pris note des communications faites, respectivement, par S. E. Mme Hanna Tetteh, en sa capacité de Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations unies(RSSG) et Chef du Bureau des NU auprès de l'UA(UNOAU), du représentant de l'Institut d'études de sécurité (ISS), de l'Institut d'études de paix et de sécurité (IPSS), des représentants des États membres de l'UA, des partenaires de l'UA et des organisations internationales.

Le Conseil a rappelé la Décision [Assembly/AU/Dec. 645(XXIX)] de la Conférence sur le rapport inaugural du CPS sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA des étapes pratiques pour faire taire les armes à l'horizon 2020, dans laquelle la Conférence déclarait le mois de septembre, de chaque année et, ce jusqu'en 2020, comme étant le " Mois de l'Amnistie en Afrique" pour la remise et la collecte des armes illégalement détenues, conformément aux meilleures pratiques africaines et internationales. Le Conseil a également rappelé la Décision [Assembly/AU/Dec.630 (XXVIII)] de la Conférence qui approuvait la Feuille de route principale de l'UA des étapes pratiques pour faire taire les armes à l'horizon 2020, de même que la déclaration de presse PSC/PR/BR.(DCCXVI)] adoptée par le Conseil lors de sa 716^eréunion tenue le 4 septembre 2017.

Le Conseil a souligné qu'il est crucial de mettre en œuvre efficacement le Mois de l'Amnistie en Afrique afin de réaliser les objectifs d'un continent exempt de conflits et, à cet égard, a souligné l'importance de l'implication des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits (CER/MR) dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA et du thème de l'UA de 2020 qui est le suivant : "Faire taire les armes en Afrique".

Le Conseil, a une fois de plus, souligné que la bonne gouvernance du secteur de la sécurité est une condition sine qua none pour un développement économique et politique durables.

Le Conseil a reconnu que la Réforme du secteur de la sécurité est un processus politique complexe, délicat et sensible qui devrait être conduit avec minutie. À cet effet, le Conseil a

exhorté les organes et les institutions concernées de l'UA à s'y engager pleinement tout en s'assurant qu'ils le font en intelligence avec les institutions régionales et les partenaires internationaux dans le cadre d'une coopération renforcée et de synergies de travail idoines.

Le Conseil a réitéré la nécessité de vulgariser le Mois de l'Amnistie en Afrique, et dans ce contexte, a souligné le rôle important que les organisations de la société civile peuvent jouer en sensibilisant le public au niveau des communautés de base dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA, notamment dans ses aspects relatifs à la gouvernance du secteur de la sécurité.

Le Conseil a félicité la Commission de l'UA pour avoir mis en place le Comité de pilotage de la RSS, qui devra étroitement travailler avec les États membres dans la mise en œuvre de la RSS sur le continent.

Le Conseil a encouragé les États membres de faire plein usage des outils existants de prévention de conflits, dont notamment le Cadre structurel continental de prévention de conflits élaboré par la Commission de l'UA.

Le Conseil a demandé à la Commission de l'UA de continuer à fournir un soutien technique aux États membres sur la base de leurs besoins spécifiques en RSS.

Le Conseil a encouragé tous les États membres à s'engager et à mettre en œuvre la Feuille de route principale de l'UA à travers la création de mécanismes inclusifs dans leurs plans nationaux.

Le Conseil a souligné l'importance de s'assurer de l'appropriation nationale des programmes de RSS ainsi que de s'assurer que les réformes sont fondées sur les priorités définies par les États membres.

Le Conseil a aussi encouragé les États membres à partager leurs expériences, leçons retenues et les meilleures pratiques dans la mise en œuvre de la RSS.

Le Conseil a réitéré son appel aux États membres à davantage améliorer et renforcer leur coordination au niveau national et continental aux fins de contrôler et de faire le suivi de l'utilisation et du mouvement des armes sur le continent.

Le Conseil a convenu de demeurer activement saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2019-09-05

Peace and Security Council 874th Meeting 5 September 2019 Addis Ababa, Ethiopia

Peace and Security Council (PSC)

African Union Commission

<https://archives.au.int/handle/123456789/6861>

Downloaded from African Union Common Repository